

Numéro tarifaire	Désignation des produits	Taux de la nation la plus favorisée appliqué	Taux de droit offert
1212.9	Autres		
1212.91.00	Betteraves à sucre	0.0 %	En franchise
1212.99	Autres		
1212.99.10	Cannes à sucre	0.0 %	En franchise
1212.99.20	Noyaux et amandes d'abricots, de pêches (y compris les brugnons et nectarines) ou de prunes	6.5 %	En franchise
1212.99.90	Autres	0.0 %	En franchise
1213.00.00	Pailles et balles de céréales brutes, même hachées, moulues, pressées ou agglomérées sous forme de pellets	0.0 %	En franchise
12.14	Rutabagas, betteraves fourragères, racines fourragères, foin, luzerne, trèfle, sainfoin, choux fourragers, lupin, vesces et produits fourragers similaires, même agglomérés sous forme de pellets.		
1214.10.00	Farine et agglomérés sous forme de pellets de luzerne	10.0 %	En franchise
1214.90.00	Autres	0.0 %	En franchise
13.01	Gomme laque; gommes, résines, gommesrésines et oléorésines (baumes, par exemple), naturelles.		
1301.20.00	Gomme arabique	0.0 %	En franchise
1301.90.00	Autres	0.0 %	En franchise